

# Presqu'île à vivre

Se déplacer  
en Presqu'île

# Sommaire

## RÈGLES ET FONCTIONNEMENT

### La zone à trafic limité : comment ça marche ?

|                                                            |       |
|------------------------------------------------------------|-------|
| Ce qu'il faut retenir .....                                | 6-7   |
| Accès et horaires .....                                    | 8-9   |
| Règles et fonctionnement : vous avez des questions ? ..... | 10-11 |

4

## AYANTS DROIT

### Qui peut accéder en véhicule motorisé et comment ?

|                                                |       |
|------------------------------------------------|-------|
| Je vérifie ma situation .....                  | 14-15 |
| J'habite dans la zone à trafic limité .....    | 16-17 |
| Je suis un professionnel .....                 | 18-19 |
| Je suis un visiteur .....                      | 20-21 |
| Ayants droit : vous avez des questions ? ..... | 22-25 |

12

## TRANSPORTS EN COMMUN

### Qu'est-ce qui change sur votre réseau TCL ?

|                                                        |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| La desserte de la Presqu'île se renforce .....         | 28-29 |
| La circulation des transports en commun évolue .....   | 30-21 |
| Transports en commun : vous avez des questions ? ..... | 32-33 |

26

## LES CARTES DU GUIDE

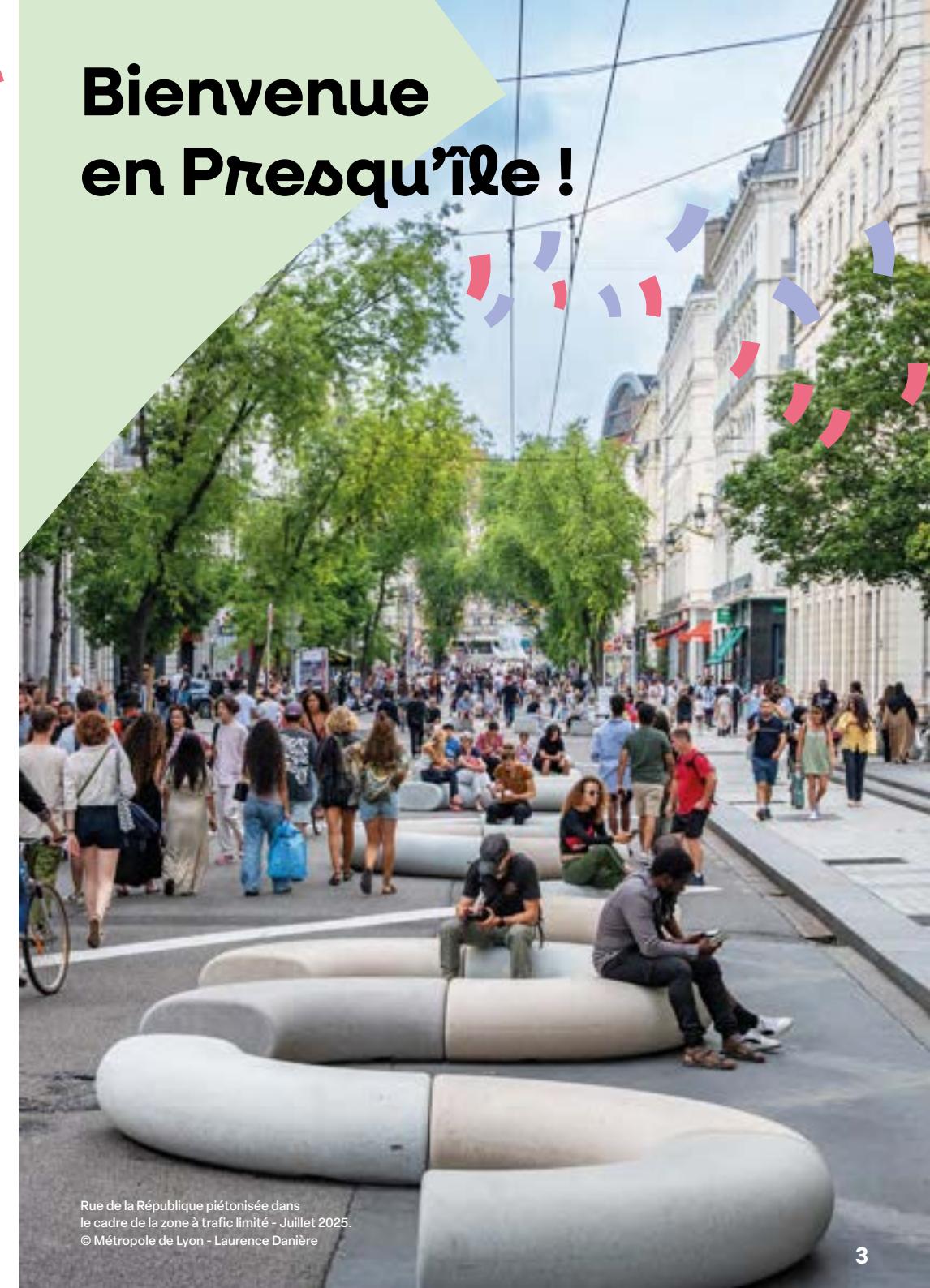
|                                                                   |       |
|-------------------------------------------------------------------|-------|
| 1. Accès et circulation dans la zone à trafic limité .....        | 36-37 |
| 2. Accès parkings, aires piétonnes et principaux axes vélos ..... | 38-39 |
| 3. Le nouveau réseau TCL en Presqu'île .....                      | 40-41 |
| 4. Le stationnement résidentiel .....                             | 42-43 |

34

## VOS CONTACTS

44

# Bienvenue en Presqu'île !



Rue de la République piétonisée dans le cadre de la zone à trafic limité - Juillet 2025.  
© Métropole de Lyon - Laurence Danière



# La zone à trafic limité : comment ça marche ?

Découvrez les règles qui s'appliquent  
dans la zone à trafic limité, pour vous  
déplacer en toute sérénité !

# Ce qu'il faut retenir

La zone à trafic limité s'étend du bas des pentes de la Croix-Rousse au nord de la place Bellecour. Les quais de Saône et du Rhône n'en font pas partie.



Panneaux réglementaires d'entrée et de sortie de la zone à trafic limité

## L'accès est possible si vous avez besoin de vous rendre dans la zone

Les habitants, les commerçants, les artisans, les livreurs, les services publics et de secours, les professionnels de santé, les taxis, les personnes à mobilité réduite peuvent accéder à la zone à trafic limité, ce sont des ayants droit permanents.

L'accès occasionnel est également possible, par exemple pour un rendez-vous médical ou un déménagement.

**véhicules autorisés = véhicules des ayants droit**

### UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Avec la zone à trafic limité, le plan de circulation évolue pour les véhicules motorisés et les transports en commun.



Carte  
4

## Le stationnement reste possible

Le stationnement est possible dans les rues pour les ayants droit, sur les espaces dédiés, selon les règles en vigueur\*. L'accès à tous les parkings de la Presqu'île est conservé et garanti.

\*Pour les habitants, un nouveau secteur de «stationnement résident» correspondant au périmètre de la zone à trafic limité est créé. Les usagers déjà inscrits auprès de la Ville de Lyon n'ont aucune démarche à effectuer.



Carte  
2

## Les piétons gagnent de l'espace

Les règles d'accès et de circulation seront les mêmes qu'aujourd'hui dans les rues piétonnes existantes :

- Les piétons sont prioritaires, les véhicules motorisés et tous les autres usagers (vélos, trottinettes, monoroues...) sont autorisés à l'allure du pas (6 km/h).
- Seuls les riverains et les urgences sont autorisés à circuler.
- Les livraisons sont autorisées de 6 h à 11h 30 seulement.
- Le stationnement est interdit et l'arrêt des véhicules est limité à 30 minutes.

# Accès et horaires de la zone à trafic limité



## 5 points d'accès avec bornes

Les véhicules autorisés peuvent rentrer depuis cinq accès, équipés de bornes escamotables.

L'ouverture des bornes s'active de différentes manières :



Utilisation d'un badge



Reconnaissance de plaques d'immatriculation

L'accès par l'interphone est possible pour les personnes à mobilité réduite, les secours et les services publics.

### LOCALISATION DES 5 BORNES

Deux accès côté Rhône

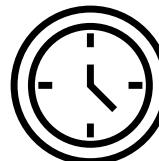
Rues Gentil et Childebert

Deux accès côté Saône

Rues Constantine et Port du Temple

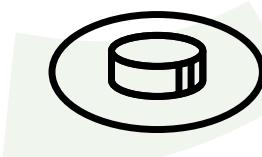
Un accès au niveau de la place Bellecour

Rue du Président Édouard Herriot



De 6h à 13h

BORNES BASSES

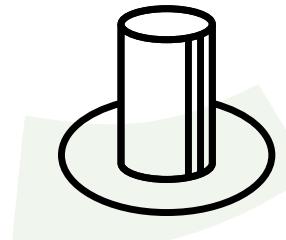


Les bornes sont abaissées, l'accès est ouvert pour faciliter les livraisons et les accès logistiques.

Un justificatif est nécessaire en cas de contrôle, l'accès reste réservé aux véhicules autorisés.

De 13h à 6h

BORNES HAUTES



Les bornes sont relevées, l'accès est limité. Les piétons peuvent déambuler dans une Presqu'île, conviviale et agréable.

Seuls les véhicules enregistrés et autorisés peuvent entrer et circuler dans la zone à trafic limité.

Carte 1

Certaines rues présentes dans la zone à trafic limité sont des aires piétonnes, avec un accès strictement limité aux riverains et aux livraisons entre 6h et 11h 30.

Les bornes sont équipées de feu bicolore. Tant que le feu est rouge il est interdit de s'avancer sous peine d'abîmer son véhicule. Toute dégradation est de la responsabilité de l'usager.

# Vous avez des questions ?

## Pourquoi les bornes sont-elles basses le matin ?

Sur la période 6h-13h, les bornes sont abaissées pour faciliter l'accès en Presqu'île, notamment des livraisons. Sur ce créneau, il est également possible de venir récupérer un achat réalisé chez un commerçant ou se rendre à un rendez-vous médical, avec un justificatif (bon d'achat, confirmation de rendez-vous...) sans avoir à effectuer de démarches préalables.

C'est le créneau à privilégier pour tous les accès.

## Comment vont faire les secours et les services publics pour circuler ?

Chaque borne d'accès est équipée d'une caméra et d'un bouton d'appel à un opérateur, joignable 24H/24 et 7J/7. L'ouverture aux services de secours et aux services publics (ramassage des ordures, voiries, Optibus,...) est immédiate.

## Quelle est la réglementation pour les scooters ?

Les motos et scooters peuvent contourner les bornes escamotables, et ont donc l'avantage de pouvoir pénétrer dans la zone sans s'enregistrer au préalable. Cependant, ils doivent faire partie des véhicules autorisés pour pénétrer dans la zone et encourent une amende si ce n'est pas le cas.

## Les vélos ont-ils le droit de circuler dans la zone à trafic limité ?

Les vélos mais aussi les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes... sont autorisés. Ils sont aussi tolérés en aires piétonnes mais doivent circuler à l'allure du pas. Pour des déplacements rapides, ils doivent emprunter d'autres itinéraires.

Carte  
**2**

## Quelles sont les différences entre la zone à trafic limité et une aire piétonne ?

Dans la zone à trafic limité, la circulation et le stationnement sont possibles pour les ayants droit, qu'ils soient habitants, professionnels ou visiteurs ponctuels [VOIR P.14-15](#).

Les bornes sont abaissées le matin entre 6h et 13h, sans enregistrement préalable.

Dans le périmètre de la zone à trafic limité, certaines rues sont des aires piétonnes avec un fonctionnement différent.

L'accès à une aire piétonne est strictement limité aux riverains de cette aire piétonne et aux livraisons entre 6h et 11h30.

## Que risque-t-on si on est contrôlé dans la zone à trafic limité ?

Si vous ne pouvez pas justifier de la raison de votre présence en véhicule motorisé, vous encourez une amende.

## Est-ce que la collecte d'ordures ménagères continue comme avant ?

Oui, les circuits sont simplement adaptés au nouveau plan de circulation.

## D'AUTRES QUESTIONS ?

Contactez la hotline au **04 72 41 67 30**  
du lundi au vendredi de 8h à 20h



# Qui peut accéder en véhicule motorisé et comment ?

Découvrez dans quelles situations vous pouvez accéder à la zone à trafic limité et quelles sont les démarches à entreprendre.

# Je vérifie ma situation

Vérifiez votre situation et retrouvez dans les pages suivantes les précisions et les démarches que vous devez entreprendre pour accéder à la zone à trafic limité.

## Ayants droit permanents

Accès 24H/24 et 7J/7 après enregistrement.

## Ayants droit occasionnels

Accès limité à une durée définie en fonction du besoin lors de l'enregistrement.

## Ayants droit livraisons

Accès ouvert de 6h à 13h uniquement, justificatif de livraison à présenter en cas de contrôle.



## J'habite dans la zone à trafic limité



J'ai un véhicule personnel



Je n'ai pas de véhicule personnel

VOS DÉMARCHES  
P 16-17



## Je suis une personne à mobilité réduite

L'accès à la zone à trafic limité m'est autorisé 24H/24 et 7J/7 sur présentation de ma carte CMI (VOIR P 20-21)



## Je suis un professionnel



Je suis un professionnel de santé ou de services à la personne



Je suis artisan



Je suis un taxi



J'ai un local professionnel dans la zone



Je suis un VTC



Je suis salarié et j'ai un parking d'entreprise dans la zone



Je suis livreur ou fournisseur



## Je suis un visiteur

J'habite à l'extérieur de la zone à trafic limité



Je viens chercher un achat dans un commerce



J'emménage ou je déménage



J'ai un rendez-vous médical

VOS DÉMARCHES  
P 18-19

# J'habite dans la zone à trafic limité



**J'occupe un logement ou un parking dans la zone à trafic limité.**

**Vous êtes un ayant droit permanent et pouvez accéder à la zone à trafic limité en voiture 24H/24 et 7J/7, après vous être enregistré.**

## Comment accéder ?

- Par reconnaissance de votre **plaque d'immatriculation** et/ou
- Par présentation d'un **badge** aux bornes

## Où s'enregistrer ?

- Sur le portail numérique accessible sur **ipa.fr**
- À la boutique **LPA Cordeliers** (horaires au dos du guide)
- Dans **votre mairie** d'arrondissement (sans rendez-vous sauf le samedi de 9h30 à 12h)

## Quelles pièces fournir ?

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois au nom et à l'adresse du demandeur (électricité, eau...)
- **Justificatif de location ou de propriété de garage** (si vous êtes dans ce cas)
- **Carte grise** du ou des véhicules à enregistrer



### VOUS N'AVEZ PAS DE VOITURE ?

- En tant qu'habitant de la zone à trafic limité, **vous pouvez disposer d'un badge, sans avoir de véhicule.**
- Si vous n'avez pas demandé votre badge et que **vous louez une voiture**, vous devez enregistrer sa plaque d'immatriculation 48h à l'avance sur **ipa.fr** pour accéder à la zone à trafic limité.
- **Les véhicules en autopartage** **Citiz** sur la zone à trafic limité (prise et repose en station) sont automatiquement autorisés à entrer. Leur immatriculation est reconnue aux bornes.



### DEUX PLAQUES ENREGISTRABLES

- Vous pouvez enregistrer **2 immatriculations par ménage** et disposer de 2 badges maximum.



### ACCÈS LONGUE DURÉE

- Une fois la plaque de votre voiture enregistrée ou votre badge récupéré, **votre accès à la zone à trafic limité est valable pour deux ans.**



### ENREGISTREMENT DES PLAQUES = ACCÈS RAPIDE

- Une fois vos pièces enregistrées, l'accès est autorisé dans la zone à trafic limité 48h après, si vous avez enregistré votre plaque d'immatriculation.

**Une solution à privilégier par rapport au badge et au risque de perte.**

Si vous habitez dans la zone à trafic limité et que vous êtes inscrit au stationnement résidentiel auprès de la Ville de Lyon, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Votre plaque sera automatiquement reconnue.

# Je suis un professionnel



**J'ai un commerce ou un parking professionnel dans la zone à trafic limité, je suis un taxi, un artisan ou une entreprise qui doit intervenir dans le secteur.**

**Vous pouvez rentrer avec votre véhicule, après vous être enregistré en tant qu'ayant droit permanent ou occasionnel.**

## Comment accéder ?

- Par reconnaissance de votre **plaque d'immatriculation** et/ou
- Par présentation d'un **badge** aux bornes

**À noter :** 2 immatriculations et/ou 2 badges\* maximum par professionnel du secteur.

\* Badge remis exclusivement aux professionnels ayant une adresse dans la zone à trafic limité

## Où s'enregistrer ?

- **Si vous bénéficiez du tarif préférentiel de stationnement pour les professionnels, vous n'avez aucune démarche à faire,** votre plaque d'immatriculation sera automatiquement reconnue.
- Sur le portail numérique accessible sur **ipa.fr**

## Quelles pièces fournir ?

- **Kbis de moins de 3 mois, Code NAF, Cartes professionnelles, Carte(s) grise(s) du véhicule ou attestation employeur**

Une fois vos pièces déposées et votre plaque d'immatriculation enregistrée, l'accès est autorisé 48h après.



## ACCÈS LIVRAISONS

- L'accès se fait uniquement de **6h à 13h**, lorsque les bornes sont basses, et sans enregistrement.
- Les livraisons s'effectuent pendant cette période uniquement. Les véhicules de livraison doivent avoir quitté la zone à 13h.
- En cas de contrôle, vous devez présenter un justificatif (bon de livraison).

**À noter :** certaines livraisons peuvent bénéficier d'un accès étendu au-delà de 13h. Renseignements auprès de LPA sur le site **ipa.fr**.



## ACCÈS PARKING PROFESSIONNEL

- **Vous travaillez en Presqu'île et votre entreprise vous fournit un stationnement privatif :** votre entreprise peut contacter LPA Cordeliers au 04 72 41 67 30 pour obtenir des badges correspondant au nombre de places du parking.



## ACCÈS TAXIS ET VTC

- **Vous êtes inscrit au service des taxis de la Métropole de Lyon,** vous n'avez rien à faire, votre plaque est automatiquement enregistrée.
- **Si vous êtes un VTC,** vous devez vous enregistrer en suivant la même procédure que les autres professionnels, sur **ipa.fr**.

## STATIONNEMENT SIMPLIFIÉ

Les tarifs préférentiels pour les professionnels facilitent le stationnement sur voirie des professionnels mobiles. Il est réservé aux sociétés de dépannage, aux professionnels réalisant des chantiers, aux artisans-commerçants et aux professionnels médicaux. **Plus d'infos sur [lyon.fr](#)**

# Je suis un visiteur



**Je n'habite pas dans la zone à trafic limité.  
Je viens récupérer une marchandise  
dans un magasin, j'ai un rendez-vous médical,  
je déménage-emménage dans la zone à trafic limité.  
Vous êtes un ayant droit occasionnel.**

## Le matin de 6 h à 13 h

**Vous pouvez accéder  
à la zone à trafic limité  
sans démarche préalable :  
les bornes sont baissées.**

- En cas de contrôle, vous devez présenter un justificatif (mail, facture d'achat, confirmation de rendez-vous...).

## Venez en Presqu'île !

**Vous ne remplissez pas  
les conditions pour avoir  
une autorisation d'accès ?  
Découvrez les autres manières  
de venir en Presqu'île !**



### EN TRANSPORTS EN COMMUN

- **9 parcs relais, soit 4 000 places** de stationnement en accès direct métro ou tramway avec la Presqu'île. Parcs relais Cuire, Feyssine, Gare de Vaise, Gare de Vénissieux, Gorge de Loup, La Soie, Laurent Bonnevay, Mermoz-Pinel et Porte des Alpes.



### VOUS ÊTES UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE ?

- Présentez-vous à la borne.
- Appuyez sur l'interphone.
- Présentez votre carte CMI (Carte mobilité inclusion), au niveau du pare-brise en suivant les consignes de l'opérateur, l'accès vous sera ouvert.
- Si vous êtes inscrit au stationnement résidentiel de la ville de Lyon, vous n'avez aucune démarche à effectuer.



### VOUS ÊTES CLIENT D'UN HÔTEL ?

- Votre hôtel vous communiquera les informations nécessaires pour accéder jusqu'à l'hôtel avec votre véhicule.



### À VÉLO

- **1 300 places sécurisées vélos** dans les parkings publics Bellecour, Cordeliers, République, Célestins, Saint-Antoine, Terreaux, Hôtel de Ville, Antonin Poncet.
- **44 stations Vélo'v en Presqu'île**



### EN VOITURE

- **18 parkings publics et 10 000 places de stationnement** à proximité de la zone à trafic limité.

Carte  
2



### VOUS EMMÉNAGEZ DÉMÉNAGEZ ?

- **Entre 6 h et 13 h**, vous pouvez accéder librement à la zone.
- **Après 13 h**, vous devez vous enregistrer sur [ipa.fr](http://ipa.fr).
- Et n'oubliez pas de faire **une demande OTEP** au moins 1 semaine avant sur [lyon.fr/demarches](http://lyon.fr/demarches).

# Vous avez des questions ?

## Puis-je me faire livrer à domicile (colis, courses...) ?

Oui, les livraisons sont autorisées sur justificatif, de 6h à 13h. La livraison à domicile par vélo ou vélo cargo est possible à toute heure.

## Je suis déjà ayant droit d'une aire piétonne de la zone à trafic limité et j'ai déjà un badge, que se passe-t-il ?

Bonne nouvelle : votre badge d'accès vous permet également d'accéder à la zone à trafic limité ! Vous n'avez aucune démarche à faire.

## Je loue un garage dans la zone, comment puis-je y accéder ?

Une autorisation d'accès vous sera délivrée sur demande, en présentant un justificatif de domicile, un justificatif de location du garage et la carte grise du véhicule.

VOIR P.16-17

## Je n'ai pas fait ma demande dans les 48h mais je dois rentrer, comment puis-je faire ?

Les bornes sont en position basse le matin de 6h à 13h tous les jours. L'accès sans demande préalable est donc possible sur cette plage horaire. Mais vous devez, en cas de contrôle, fournir un justificatif.

## Que faire si l'on est rentré dans la zone à trafic limité par erreur, quand les bornes étaient basses ?

Sans justificatif, vous êtes en infraction. Il vous faut donc quitter le périmètre par les nombreuses rues rejoignant les quais, la place Bellecour ou les Pentes de la Croix-Rousse.

## Je dois déposer une personne dans la zone à trafic limité. Puis-je venir en voiture ?

Si vous êtes ayant droit, c'est bien sûr possible. Dans le cas contraire, vous êtes invité à la déposer aux abords de la zone ou à rejoindre les nombreux parkings de la Presqu'île.

Carte  
**2**

## Je me marie dans un établissement cultuel situé dans la zone à trafic limité, pourrais-je y accéder en voiture ?

Vous pouvez vous rapprocher du lieu de culte qui vous communiquera les informations nécessaires pour y accéder.

## J'ai perdu mon badge d'accès, que dois-je faire pour en récupérer un autre ?

Vous pouvez récupérer un nouveau badge auprès de la boutique LPA Cordeliers, mais son renouvellement sera payant. Privilégiez l'enregistrement de votre plaque d'immatriculation pour éviter ces soucis.

## Combien de temps sont valables les autorisations d'accès ?

Pour les ayants droit permanents (habitants et professionnels), les autorisations d'accès sont valables 2 ans.

Pour les professionnels occasionnels, le délai de validité de l'accès peut aller jusqu'à 3 mois, selon les besoins du professionnel.

Pour les visiteurs occasionnels, l'autorisation d'accès est valable 2 jours.

# Vous avez des questions ?

## Est-ce que les VTC peuvent accéder à la zone à trafic limité ?

Les VTC sont autorisés dans toute la zone à trafic limité. Ils doivent s'enregistrer individuellement sur lpa.fr, via le parcours «professionnel permanent».

VOIR P.18-19

## Est-ce que les artisans peuvent venir travailler en Presqu'île ?

Les artisans, quel que soit leur lieu principal d'activité, sont autorisés à toute heure dans la zone à trafic limité. Ils n'ont aucune démarche à faire s'ils sont déjà enregistrés dans le dispositif stationnement de la Ville de Lyon. Si ce n'est pas le cas, ils doivent s'inscrire sur lpa.fr.

VOIR P.18-19

## Quelle est la date à partir de laquelle on pourra s'enregistrer ?

Le guichet sur le site lpa.fr est ouvert depuis le 22 avril 2025.

Les rendez-vous à la boutique LPA Cordeliers sont également possibles (horaires d'ouverture au dos du guide).

## J'ai fait ma demande de badge sur lpa.fr, où récupérer mon badge ?

En boutique LPA sur rendez-vous. Merci de vous présenter avec votre pièce d'identité.

## Y a-t-il des cas particuliers pour les livraisons ?

Les transports de fonds, de bijoux, de métaux précieux, d'œuvres d'art comme les livraisons médicales sont autorisés à entrer dans la zone à trafic limité, y compris en dehors des plages de livraison (6h-13h).

## Je suis une entreprise qui a besoin d'accéder à la zone uniquement pour la durée d'un chantier, que dois-je faire ?

Vous enregistrez votre plaque d'immatriculation en tant que «professionnel occasionnel» 48h avant votre accès à la zone. Vous pouvez également vous rapprocher des services de la Ville de Lyon pour obtenir un arrêté avec emplacement réservé (lyon.fr/démarches).

## Livreur, je suis rentré dans la zone entre 6 h et 13 h, est-ce que je peux continuer ma tournée au-delà de 13 h ?

Vous devez avoir quitté la zone à 13h.

## Je souhaite récupérer une marchandise (par exemple un meuble) chez un commerçant du secteur, comment puis-je faire ?

Cet usage est autorisé dans la zone à trafic limité. Le matin, de 6h à 13h, l'accès se fait sur justificatif (une preuve d'achat), sans contrôle de l'accès puisque les bornes sont en position basse. Quand les bornes sont hautes, de 13h à 6h, un enregistrement préalable de la plaque d'immatriculation du véhicule utilisé sera nécessaire au moins 48 heures à l'avance via le parcours «visiteur occasionnel».

## D'AUTRES QUESTIONS ?

Contacter la hotline au **04 72 41 67 30**  
du lundi au vendredi de 8h à 20h



# Qu'est-ce qui change **sur** votre réseau TCL ?

Découvrez les évolutions qui rendent  
la Presqu'île encore plus accessible et mieux  
desservie en transports en commun.

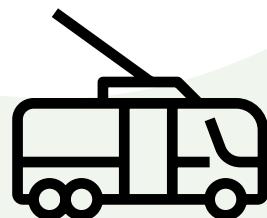
# L'accès à la Presqu'île est renforcé

## De nouvelles lignes de bus

- La nouvelle **ligne forte C 23** Cité internationale – Cordeliers – Part-Dieu – Villeurbanne Flachet facilite l'accès à la Presqu'île, aux métros A et C à Hôtel de Ville et au pôle multimodal de Cordeliers.

Pour mieux relier le **Plateau Nord (Rillieux-la-Pape) à la Presqu'île :**

- Les lignes C4 et C5 ont fusionné** pour devenir la **C 5** et proposer un trajet étendu, reliant la gare de Jean Macé à Rillieux-la-Pape, avec de nombreuses connexions aux métros et trams (A, B, D, TB11/C13/C23, T1/T2).
- Une nouvelle ligne de bus bus 59**, reliant directement le quartier de Vancia à Cordeliers a été créée avec un service élargi en soirée.



Carte  
3

## Une desserte améliorée avec le métro



Carte  
3

- Cordeliers et Bellecour** sont les principaux pôles bus en correspondance avec les métros **M A D**.
- À Bellecour, les lignes C 20 20E BUS 40** ont leur terminus à l'ouest de la place, côté Saône, ce qui permet de réduire le temps de trajet et d'améliorer leur régularité.

## NAVIGÔNE

Depuis le mois de juin, le nouveau service TCL de navettes fluviales Navigône relie Confluence à Vaise, avec un arrêt qui dessert le cœur de la Presqu'île !



2 minutes

C'est la fréquence en heure de pointe entre Cordeliers et Part-dieu avec les lignes **Tb 11 C 13 23** du nouveau réseau.

**32 lignes de bus et 3 lignes de métro M A C D** pour desservir la Presqu'île.

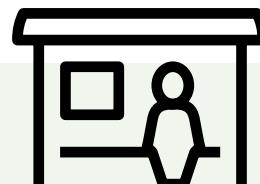
# La circulation des transports en commun évolue

Carte 3

## Rue de la République : piétonne sur toute la longueur

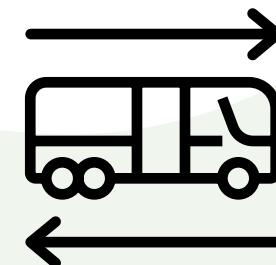
La rue de la République devient entièrement piétonne jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Place au confort !



## Une dizaine de nouveaux arrêts de bus

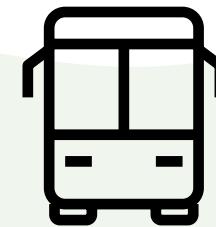
Confortables et accessibles, ils sont situés au niveau des pôles Cordeliers et Bellecour, de la rue Grenette, des quais de Saône et de l'Hôtel de Ville.



## Rue Grenette : 100 % bus

La rue Grenette se transforme en site propre intégral à double sens, exclusivement réservé aux bus. Avec de nouveaux arrêts et un système de priorité aux feux pour toutes les lignes.

Place à la rapidité !



## Les navettes Soyeuses : toujours là, en mieux

Les navettes S1 et S6 sont maintenues et leur fréquence renforcée. Leur trajet est optimisé pour encore mieux desservir l'intérieur de la Presqu'île et se connecter aux lignes majeures du réseau.

Une desserte toute en finesse !

Où que l'on se trouve en Presqu'île, il y a un arrêt de bus à moins de 150 mètres

Carte 3

# Vous avez des questions ?

## Pourquoi réserver la rue Grenette aux transports en commun ?

La rue Grenette permet de traverser la Presqu'île d'Est en Ouest en bus, un axe complémentaire au métro qui est orienté Nord-Sud.

La fiabilité du temps de parcours et la vitesse des bus sont améliorées.

La nouvelle rue Grenette permet d'accélérer l'intervention des services de secours entre le côté Rhône, la Presqu'île et le Vieux-Lyon côté Saône.

## Quelles sont les améliorations de la desserte des bus ?

La fréquence sur les tronçons TB11, C13, C23 entre Cordeliers et Part-Dieu a augmenté de 30% : **un bus toutes les 2 minutes en heure de pointe.**

La fréquence entre Cordeliers et Grandclément augmente de 50% : **un bus toutes les 3 minutes en heure de pointe.**

La fréquence sur les tronçons C5-59 entre Saint-Clair Brosset et Rillieux-la-Pape augmente de 33% : **un bus toutes les 6 minutes en heure de pointe.**

## Quel est le tracé de la nouvelle ligne forte C23 ?

La ligne C23 passe par :  
 Flachet (métro A) ·  
 Grandclément (futur tramway T6) · Part Dieu (métro B) ·  
 Cordeliers (métro A) ·  
 Hôtel de Ville (métro A et C) ·  
 Cité Internationale.

## Les lignes Soyeuses vont-elles être modifiées ?

La desserte de proximité avec les lignes Soyeuses est maintenue pour garantir ainsi l'accès au cœur de la Presqu'île.

## Quelles évolutions pour la ligne C18 ?

Elle dessert la Presqu'île via les quais de Saône, avec des correspondances au niveau du pont la Feuillée. Elle dessert ensuite la station Cordeliers.

## La station de métro Cordeliers est-elle dimensionnée pour accueillir davantage de voyageurs ?

Les accès et la taille des quais sont compatibles avec les nouveaux flux attendus.

# Les cartes du guide



Carte  
**1**

Accès et circulation  
dans la zone à trafic limité

Carte  
**2**

Accès parkings, aires piétonnes  
et axes vélos à privilégier

Carte  
**3**

Le nouveau réseau TCL  
en Presqu'île

Carte  
**4**

Le stationnement  
résidentiel

Carte 1

## ACCÈS ET CIRCULATION DANS LA ZONE À TRAFIC LIMITÉ EN J

Le nouveau plan de circulation pour les ayants droit crée deux secteurs de circulation au sein de la zone à trafic limité, de part et d'autre de la rue Grenette, désormais réservée aux bus.

Pour traverser la Presqu'île d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, il convient d'emprunter les quais du Rhône et de Saône, le tunnel de la Croix-Rousse ou les abords de la place Bellecour.

Pour traverser la Presqu'île d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, il convient d'emprunter les quais du Rhône et de Saône, le tunnel de la Croix-Rousse ou les abords de la place Bellecour

Périmètre et rues  
de la zone à trafic limité

Accès à parti  
du juin 2025



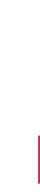
## • Eutiures hornees d'accès



## Voies de circulation principales



## Voies de circulation temporaires



Voies réservées aux bus, aux secours, aux services publics et aux vélos

A map of the Lyon 2nd arrondissement, focusing on the Place Bellecour area. The map shows the following landmarks and streets:

- Landmarks:** Pont Wilson, Pont de la Guillotière, Place de la République, Place des Jacobins, Place des Célestins, Grand Hôtel-Dieu, Place Bellecour.
- Streets:** Rue Childebert, Rue de la République, Rue Gasparin, Rue de la Bane, Rue du Port du Temple.
- Other:** A blue circle with a white horse head logo is located near Place de la République.

## Carte 2

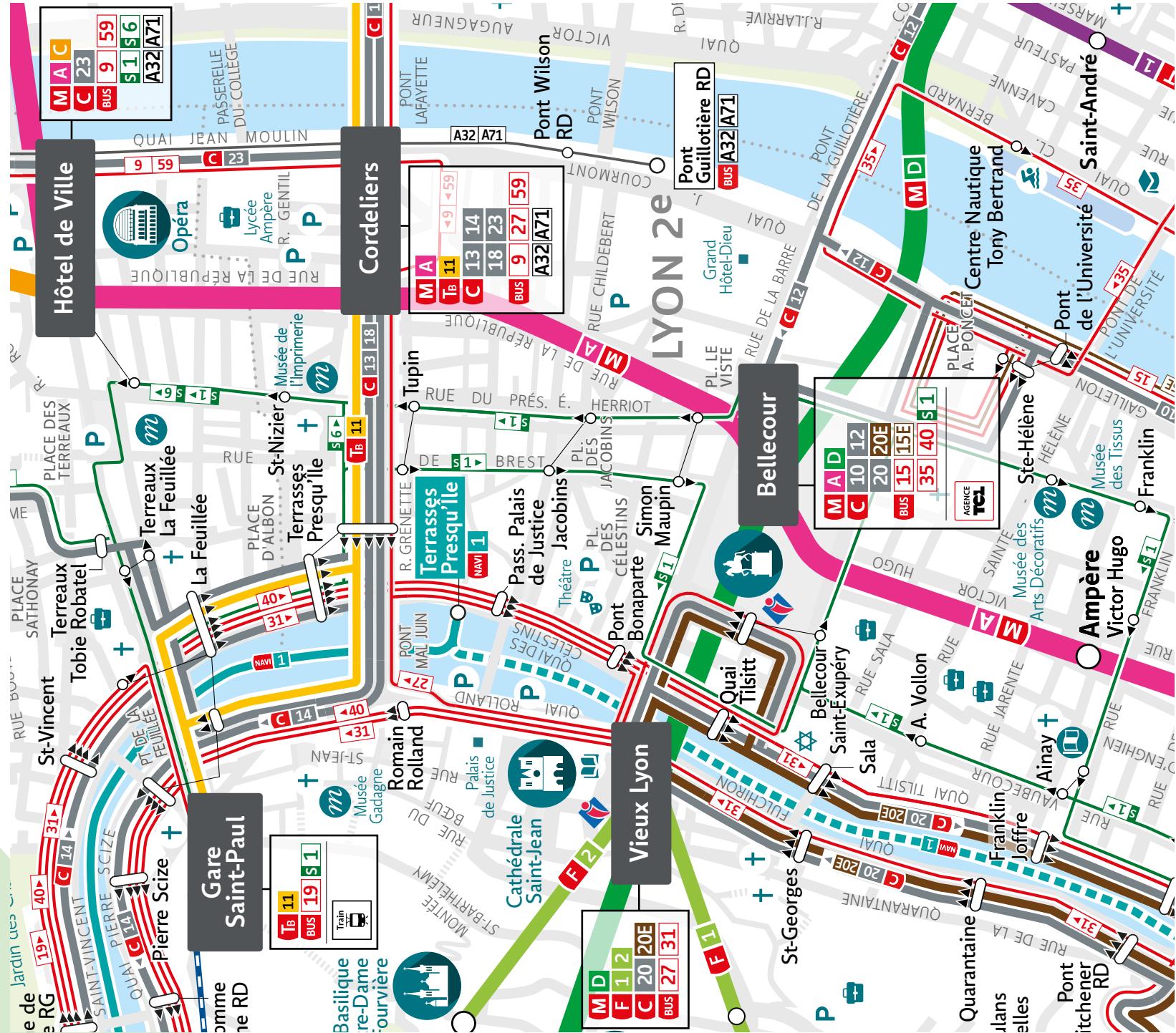
### ACCÈS PARKINGS, AIRES PIÉTONNES ET AXES VÉLOS À PRIVILÉGIER

En juin 2025, plusieurs rues deviennent piétonnes dont la rue de la République et la rue Joseph Serlin. Les parkings Bourse et République verront leurs accès modifiés dans les prochains mois, pour s'adapter au nouveau plan de circulation. Les itinéraires vélos à privilégié évitent au maximum les rues piétonnes, où les piétons sont prioritaires. Les rues piétonnes de la Presqu'île s'aménagent progressivement (trottoirs élargis, plantations, mobilier urbain) d'ici 2030.



**Opéra**  
300 places

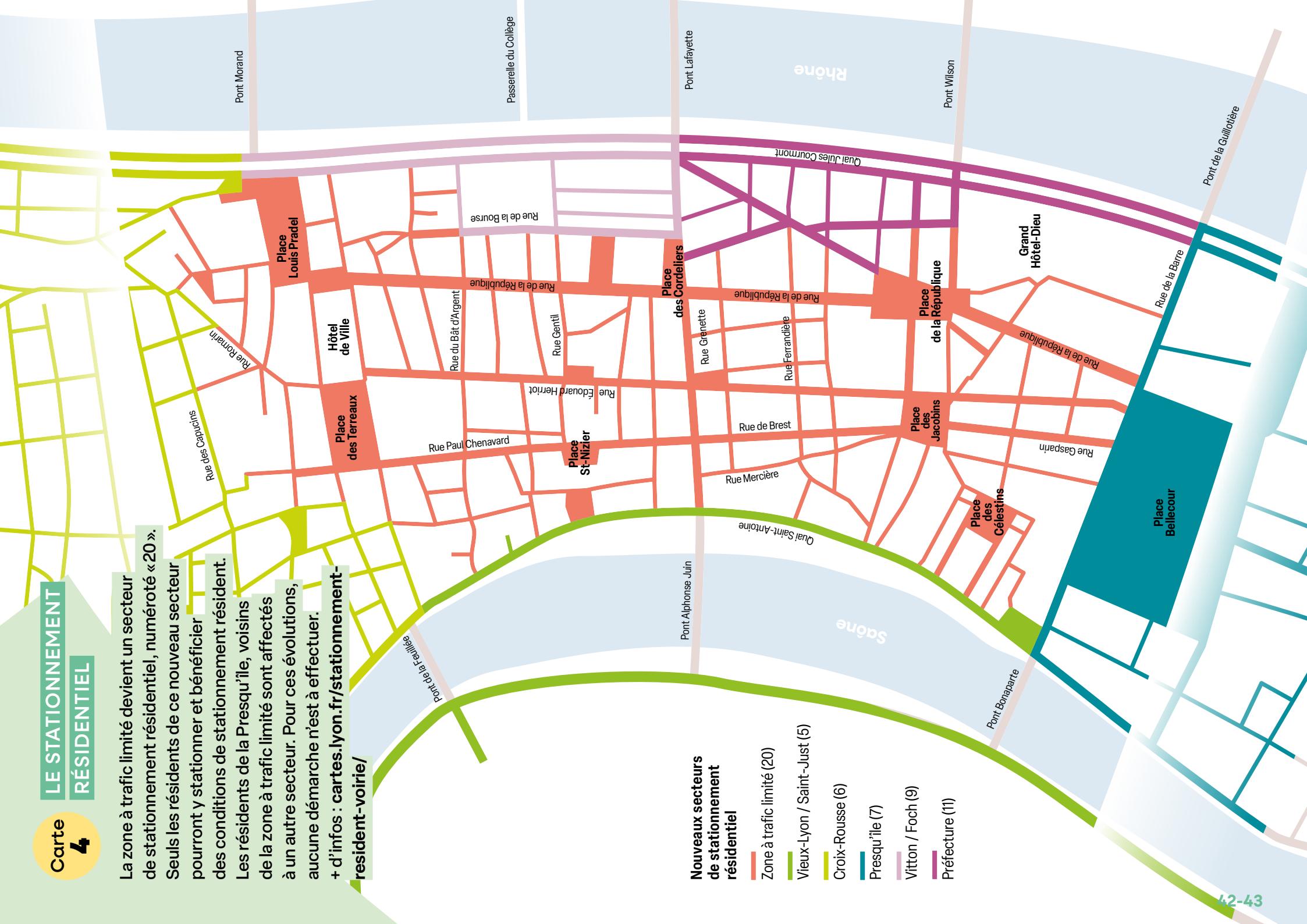




Carte 4

## LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

La zone à trafic limité devient un secteur de stationnement résidentiel, numéroté « 20 ». Seuls les résidents de ce nouveau secteur pourront y stationner et bénéficier des conditions de stationnement résidentiel. Les résidents de la Presqu’île, voisins de la zone à trafic limité sont affectés à un autre secteur. Pour ces évolutions, aucune démarche n’est à effectuer. + d’infos : [cartes.lyon.fr/stationnement-resident-voie/](http://cartes.lyon.fr/stationnement-resident-voie/)





## Demandez vos accès à la zone à trafic limité

› Sur [lpa.fr](http://lpa.fr)

› En boutique LPA Cordeliers

*Du lundi au vendredi de 10h à 18h  
et le samedi de 9h à 16h*

2 place des Cordeliers, Lyon 2  
04 72 41 67 30

UNE QUESTION,  
CONTACTEZ LA HOTLINE

› 04 72 41 67 30

*Du lundi au vendredi de 8h à 20h*

